

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 26 octobre 2017**

**DCM N° 17-10-26-17**

**Objet : Commission d'Appel d'Offres.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Par délibération en date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Metz.

Une première modification dans la composition de cette Commission est intervenue en mai 2014 conformément aux règles alors en vigueur. M. Jacques TRON, démissionnaire, a été remplacé en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par M. Jean-Michel TOULOUZE, son suppléant.

En l'absence de suivant de liste, ce poste de suppléant n'a toutefois pas pu être pourvu et est demeuré vacant.

Messieurs Richard LIOGER et Jean-Michel TOULOUZE ayant tout récemment démissionné de leurs postes de délégués titulaires, il conviendrait donc de pourvoir là encore à leurs remplacements en désignant à cet effet les suppléants suivants en qualité de titulaires.

Procéder ainsi reviendrait toutefois à aggraver le caractère incomplet de notre Commission d'Appel d'Offres (faute de suivant de liste, 2 postes de suppléants seulement seraient pourvus sur les 5 légalement requis).

Aussi, et afin de ne pas obérer plus encore le fonctionnement d'une commission soumise à des conditions strictes de quorum, la bonne administration de la Commune commanderait donc de réélire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres.

Comme précédemment, cette Commission doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de notre assemblée au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L1414-2, L1411-5 et L2121-21,

**VU** l'ordonnance du 23 juillet 2015 portant abrogation du Code des Marchés Publics,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2014 portant remplacement d'un membre titulaire par un membre suppléant,

**VU** le caractère incomplet de la composition de ladite Commission d'Appel d'Offres en l'absence de suivant de liste permettant de pourvoir au remplacement du poste de suppléant ainsi vacant,

**VU** les démissions de Messieurs Richard LIOGER et Jean-Michel TOULOUZE en qualité de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres,

**VU** l'aggravation du caractère incomplet de la composition de la Commission d'Appel d'Offres et ses possibles conséquences sur son bon fonctionnement,

**VU** l'expression pluraliste existant à ce jour au sein de l'assemblée délibérante,

**CONSIDERANT** la nécessité de préserver la bonne administration des affaires de la Commune,

**CONSIDERANT** la possibilité qu'il y a de procéder, en pareil cas, au remplacement total de la Commission d'Appel d'Offres,

**CONSIDERANT** que l'élection de ces 5 membres titulaires et de ces 5 membres suppléants doit intervenir au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à cette élection au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE DE :**

- **PROCEDER** à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres,
- **DIRE** que cette élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de cette Commission d'Appel d'Offres interviendra au scrutin public,
- **PREVOIR** que le dépôt des listes de candidats se fera en cours de séance et remise entre les mains du Maire,
- **PRENDRE ACTE** du dépôt des listes suivantes :

- LISTE COMMUNE

- **CONSTATER** à l'issue du vote le résultat obtenu par les listes en présence :
  - LISTE COMMUNE : 43 voix.

- **PROCLAMER** en conséquence élus :

	Titulaires	Suppléants
Liste Commune	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Isabelle KAUCIC</li><li>- M. Guy CAMBIANICA</li><li>- Mme Béatrice AGAMENNONE</li><li>- M. Jean-Louis LECOCQ</li><li>- M. Patrick THIL</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Agnès MIGAUD</li><li>- M. Daniel PLANCHETTE</li><li>- Mme Nathalie DE OLIVEIRA</li><li>- M. Sébastien KOENIG</li><li>- Mme Caroline AUDOUY</li></ul>

- **DIRE** qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le membre suppléant inscrit sur la même liste et venant après le dernier titulaire élu de ladite liste, le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire étant assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier,
- **DIRE** qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le candidat inscrit sur la même liste et venant après le dernier suppléant élu.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Affaires Juridiques

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38    Absents : 17                      Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**